

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations du conseil municipal
Commission «développement économique et urbanisme »

Séance du 27 septembre 2010
Séance du 7 septembre 2010

43 Enquête publique - société Griset - demande de régularisation de l'autorisation d'exploiter.

Etaient présents les membres inscrits au tableau

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mmes CAPON, CARLIER, M. LEGRAND, Mme BASMAISON, M. BOUADDI, Mme JAJAN, M. KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, SZPIRKO, GRIMBERT, ASSAMTI, Mmes DINGIVAL, BOUKHELIF, OYONO, MM. BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, RIFI-SAIDI, Mme PAMART, Mme MAUPIN, MM. TAHI, BELMHAND, NACHITE, Mme RIFFAULT

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. MONTES

M. CABARET

Mme PORAS

Mme KOUACHI-MAHSAS

Mme M'BAYE-DIAO

Mme BARBETTE

M. SEGUIN

Mme SOKOLONSKI

M. CHEURFA

Etaient absents :

Pouvoir à : Mme BASMAISON

Pouvoir à : M. VILLEMAIN

Pouvoir à : M. GRIMBERT

Pouvoir à : M. BOULHAMANE

Pouvoir à : M. RIFI SAÏDI

Pouvoir à : M. BEAUBRUN

Pouvoir à : Mme MAUPIN

Pouvoir à : M. TAHI

Pouvoir à : M. NACHITE

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. VARLET

M. MACHU

Mme FEVRIER

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal
- Nombre de conseillers en exercice
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés

■ **Rapport de présentation :**

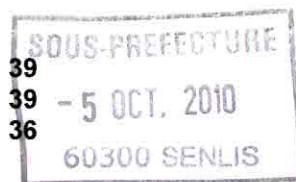
Monsieur Jean-Paul LEGRAND, maire-adjoint, expose :

La société Griset est installée majoritairement sur la commune de Villers-Saint-Paul et en partie sur la commune de Nogent sur Oise, sur un site de 9.94 ha.

Les activités réalisées sur le site sont la fonderie des métaux, le laminage à chaud et à froid, le traitement thermique des métaux, le traitement de surface des produits cuivreux.

Les produits fabriqués sur le site sont commercialisés en bobines. Les bobines sont vendues principalement aux industriels de découpe, à l'industrie automobile, aux constructeurs d'électroménager, aux fabricants d'appareils électroniques et aux câbliers.

Cette société est déjà autorisée à exploiter par un arrêté préfectoral du 4 décembre 1996. L'objet de l'enquête publique concerne la régularisation de la situation administrative du site.



maintenant !

Au regard de l'étude environnementale, annexée au dossier d'enquête, cette société a mis en œuvre les mesures préventives pour diminuer son impact sur l'environnement. L'étude de dangers n'a pas relevé de phénomènes dangereux qui puissent avoir des effets à l'extérieur du site.

Par courrier en date du 19 août 2010, la préfecture de l'Oise a transmis à la Ville de Creil :

- L'arrêté préfectoral en date du 17 août 2010 soumettant à enquête publique la demande présentée par la société griset en vue de régulariser l'ensemble des activités du site de Villers-Saint-Paul.
- Le dossier se rapportant à l'affaire qui peut être consulté en mairie par toute personne intéressée.

L'enquête publique se déroule du 20 septembre 2010 au 20 octobre 2010. Monsieur Baron est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour procéder à l'enquête publique. Il tiendra des permanences à la mairie de Villers-Saint-Paul.

Le conseil municipal doit émettre son avis sur ce dossier en vue de régulariser l'ensemble des activités du site de Villers-Saint-Paul, formulé par la société Griset, au plus tard dans les 15 jours suivant la date de clôture de l'enquête,

Vous êtes appelés à voter.

■ Le conseil municipal,
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2121-29,
Vu l'arrêté de monsieur le préfet de l'Oise en date du 17 août 2010
Vu le dossier de l'étude environnementale du projet de la société Griset,
Vu l'avis de la commission « développement économique et urbanisme » en date du 7 septembre 2010,
Considérant que l'impact du projet sur l'environnement sera négligeable
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 36 Pour : 36 Contre : 0 Abstention :

■ Décide à l'unanimité :

Article unique : de donner un avis favorable sur le dossier en vue de régulariser l'ensemble des activités du site de Villers-Saint-Paul.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : 05 OCT. 2010

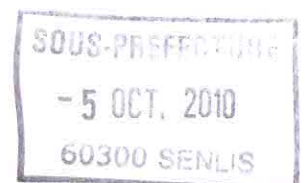
Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMAIN

Centré exécutoire le présent document
Creil, le 05/10/10 Signature Le Maire.

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Raluy

Maire de Creil,
Conseiller général de l'Oise



C'est maintenant !
www.mairie-creil.fr

LA VILLE
Creil
OISEPICARDIE